



CRITERIUM NATIONAL ET CLASSIQUE VAURIEN du 14 au 16 mai 2016

Cercle de Voile de Cazaux-Lac en collaboration avec l'AS Vaurien France,
Lac de Cazaux, France
Grade 4

Avis de Course

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux doivent porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les VAURIEN jauge 2009 et VAURIEN Classique Tradition, MOUSSE, qui sera intégrée à la flotte VAURIEN Classique Tradition.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se pré inscrire obligatoirement par mail à l'adresse : contact@asvaurien.fr avant le 1^{er} mai 2016.
La confirmation de l'inscription est obligatoire, et aura lieu au Secrétariat du Cercle de Voile de Cazaux-Lac, le vendredi 13 mai de 14 à 18 heures et le samedi 14 mai, de 09 à 12 heures.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.Les concurrents français doivent être à jour de leur cotisation à la classe Vaurien.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :



- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Une participation aux frais d'organisation de 70 € par bateau (deux personnes) doit être réglée à la confirmation de l'inscription. Ce montant inclut l'invitation de l'équipage aux manifestations organisées par le CVCL ainsi que les prix distribués (repas accompagnant : 15 euros).

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Vendredi 13 mai 14h00-18h00

Samedi 14 mai : 09h00-12h00

5.2 Jours de course :

Samedi 14 mai 12h30 : Réunion des barreurs

14h00 : Jauge 2009 : Premier signal d'avertissement

Traditions et Classiques : Règles de course. Mise en pratique sur l'eau à suivre.

19h00 : Pot d'accueil au Club.

Dimanche 15 mai : 10h00 : Tous : Raid Cazaux-Sanguinet. Pique-nique à Sanguinet.

14h00 : Jauge 2009 : Premier signal d'avertissement

20h00 : Repas concurrents

Lundi 16 mai : 10h00 : Tous : Premier signal d'avertissement.

Après les courses : remise des prix

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 13 et 14 mai

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits et raid

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

La flotte pourra être répartie en deux classes qui pourront effectuer des parcours différents :

- Classe « Jauge 2009 » World Sailing : GV à corne, grand foc, grand spi.
- Classes « Classique » (petite GV, petit foc, petit spi, mât alu) et « Tradition » (espars bois).

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



10. PRIX

- Sera décerné le titre de vainqueur National Vaurien 2016
- Sera décerné le titre de vainqueur Classique Vaurien 2016
- Sera décerné le titre de vainqueur Tradition Vaurien 2016
- Sera décerné le titre de vainqueur Mousse 2016 (si plus de cinq bateaux).

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CVCL : Yves Légliše secretaire.cvcl@gmail.com 0680 348 766

AS Vaurien France :

Patrice Bourdon – contact@asvaurien.fr - 06 61 05 49 24

Frédéric Varé – fred.vare@gmail.com – 06 76 06 73 85

Alexandre Appert – alexappert@free.fr – 06 70 27 73 64

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 FFVoile Prescription (*):



The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

